

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 72-79/SG/AI portant admission au bénéfice de la retraite d'un adjudant-chef de la Garde territoriale.

n° 72-79/SG/AI

Ministère
MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication
18 janvier 1972

Numéro JO
n° 3 du 10/02/1972

Date du numéro
10 février 1972

TEXTE INTÉGRAL

L'adjudant-chef Oudon Guedi, matricule 114 en service au détachement du Corps urbain de Djibouti, ayant accompli vingt-cinq années de services effectifs, est admis à faire valoir ses droits à la retraite pour compter du 1er mars 1972.